

Paris, le 15 janvier 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Une expérimentation inédite de passerelles métiers intersectorielles dans l'industrie conduite sur les bassins de Beauvais et de Saint-Quentin

Le premier Comité de suivi de l'expérimentation de passerelles intersectorielles métiers s'est tenu le 14 janvier 2019 à la Maison des entreprises et des professions de Saint-Quentin dans les Hauts-de-France.

Le ministère du Travail et les représentants du secteur alimentaire (ANIA, COOP de France et OPCALIM) et de la métallurgie (UIMM et OPCAIM) se sont réunis pour présenter les premiers résultats des travaux, en présence de Jean-Marie Marx, haut-commissaire aux compétences et à l'inclusion et de Xavier Bertrand, président du conseil régional des Hauts-de-France.

Une expérimentation inédite en réponse aux difficultés de recrutement des entreprises

Alors que les métiers changent plus rapidement que la capacité du système à produire les référentiels de formation, que les attentes des employeurs changent de nature car la capacité d'« apprendre à changer » devient aussi importante que le geste professionnel lui-même et que les entreprises sont confrontées à d'importantes difficultés de recrutement, cette expérimentation vise à **proposer de nouvelles réponses** qui s'appuient sur **une logique de passerelles intersectorielles pour mieux répondre aux besoins des entreprises et offrir aux jeunes et à la population active toutes les possibilités de développer leurs compétences.**

Compte tenu de ces enjeux, les deux secteurs – industries métallurgiques et alimentaire – se mobilisent, aux côtés de leurs partenaires du Réseau Emploi Compétences (REC) de France Stratégie et du Conseil national de l'industrie (CNI) pour agir durablement sur l'emploi et les compétences dans le cadre **d'une expérimentation à un échelon territorial dans les Hauts-de-France sur les bassins de Beauvais et de Saint-Quentin.**

Les objectifs poursuivis par l'expérimentation

Il s'agit d'expérimenter au niveau régional **une approche intersectorielle des problématiques de recrutement et de mobilité favorisant la polyvalence et la polycompétence :**

- mettre en évidence les besoins en compétences communs aux entreprises de l'alimentaire et de la métallurgie (par exemple sur les métiers de conducteur de ligne, conducteur de machine ou technicien de maintenance) et améliorer l'attractivité des métiers de ces secteurs, en montrant qu'ils offrent des débouchés multiples, au-delà d'un seul secteur ;
- réaliser un état des lieux des dispositifs existants et des stratégies d'entreprise mises en œuvre ;
- mettre en synergie les acteurs de l'emploi et de la formation du territoire pour apporter des réponses adaptées et opérationnelles sur les bassins ;

- capitaliser et créer un kit pour démultiplier l'expérimentation sur d'autres régions.

Les entreprises s'engagent à :

- tester en collectif de nouveaux modes de recrutement et de mobilité ;
- travailler avec d'autres types de publics (éloignés de l'emploi etc.) ;
- être les représentants du projet pilote pour le national plan d'investissement dans les compétences (PIC) - engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC).

Cet engagement est formalisé par la signature d'un engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC) avec le ministère du Travail et les représentants des secteurs de la métallurgie et de l'alimentaire en date du 1^{er} octobre 2018. Une enveloppe d'un montant total de 100 000 euros est consacrée à l'expérimentation. Le projet est cofinancé à hauteur de 50 % par le ministère du Travail et l'autre moitié par les branches de la métallurgie et de l'alimentaire.

L'expérimentation associe au pilotage de la démarche les acteurs territoriaux : Direccte, Pôle emploi et Conseil régional sans oublier les entreprises volontaires pour être les ambadrices du projet et volontaires pour expérimenter la mise en place des parcours et des passerelles.

Une évaluation du projet viendra compléter la démarche avant son déploiement à d'autres territoires et d'autres secteurs industriels. L'expérimentation constitue en effet, la première phase d'un projet de plus grande ampleur soutenu financièrement par le plan d'investissement dans les compétences (PIC) et porté par les quatre OPCO du champ de l'industrie : OPCALIM, OPCA DEFI, OPCA 3+ et OPCAİM.



Contacts presse William Elman - william.elman@cab.travail.gouv.fr